

PLAIDOYER

POUR LES ENFANTS SANS ETAT CIVIL ET FEMMES SANS DROITS.

POUR UNE DECLARATION DE NAISSANCE OBLIGATOIRE,
SYSTEMATIQUE ET GRATUITE.

XXXXXXXXXX

Je viens plaider devant vous pour que chaque femme, quelque soit son Statut, Mariée ou Célibataire, puisse **faire valoir son droit à déclarer l'enfant qu'elle vient de mettre au monde.**

Je viens plaider devant vous pour que chaque enfant quelque soit son lieu de naissance ait **une existence juridique.**

Mesdames, messieurs,

J'ai dix (10) minutes pour crier **mon indignation**, dix minutes pour rappeler qu'il existe encore, de nos jours dans de nombreux pays du monde 1enfant sur 2 qui n'est pas déclaré à sa naissance.

Dix(10) minutes c'est peu, pour vous lire la liste exhaustive des zones géographiques où vivent ces enfants qui n'ont pas d'existence juridique.

Je n'ai que dix (10) minutes pour vous dire **la colère** de toutes ces MILITANTES, membres d'ONG ET DES ASSOCIATIONS qui ne sont pas entendues sur :

La Complexité et le coût du processus dans certains cas spécifiques tels que : je cite « les courts délais légaux pour déclarer les naissances et les enregistrer ; délais dépassé et le coût élève des procédures judiciaires; les naissances dans les zones rurales ; l'absence de mesures spécifique concernant les transcriptions dans les registres d'état civil pour les naissances dans les zones frontalières ».

J'ai 10 minutes pour vous dire **mon incompréhension**, du fait qu'il existe encore de nos jours des enfants et jeunes adultes qui n'ont aucune existence juridique, au mépris total :

*De la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

*De la Convention internationale sur les droits civils et politiques des Nations Unies 1966

* De la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations envers les femmes 1976

*De la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant 1989

*De la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant 1990

*La Commission européenne et l'UNICEF qui s'est tenue en juillet 2012

J'ai 10 minutes pour vous dire **la souffrance**, oui, celle de toutes les Femmes Célibataires et celles qui vivent en Milieu Rural, qui n'ont pas le droit de déclarer à l'état civil la naissance de leurs enfants.

10 minutes pour vous dire **la douleur** de tous ces enfants dont les parents qui sont, soit, Pauvres, soit, Ignorants n'ont pas mesuré l'importance d'une existence juridique.

L'heure est grave mesdames messieurs c'est pourquoi je remets ma robe, plus de 15 ans après pour **défendre cette cause noble, au nom des enfants et pour le droit de femmes à déclarer, enregistrer et obtenir gratuitement un acte de naissance pour l'enfant qui vient de naître.**

L'heure est grave, et le temps m'est compté, mais cela ne m'empêche pas de rappeler 2 articles de la Convention relative aux Droits de l'Enfant

Article 7 prévoit que :

« L'Enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux »

Article 8 al 2 précise que :

« Si un enfant est illégalement privé des éléments, constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et

une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

Il n'est pas normal que dans certaines zones géographiques du monde que l'on se pose encore la question de savoir si :

« Déclarer la naissance d'un enfant est une Obligation ? »

Je répons avec force : Bien sûr que Oui qu'une déclaration de naissance est une obligation ; car l'état des personnes n'est établi et ne peut être prouvé que par un acte de naissance dument enregistré.

Cette préoccupation constitue pour la communauté internationale, l'un des défis majeurs à relever en matière des droits de l'enfant et les droits des femmes à déclarer l'enfant qu'elles viennent de mettre au monde.

Aucun pays au monde n'a pu émerger sans la mise en place des politiques volontaristes d'une bonne gestion du processus de déclaration des naissances et de l'enregistrement à l'état civil.

L'existence juridique est une composante majeure du développement.

C'est pourquoi je demande à communauté internationale d'identifier les stratégies à mettre en œuvre pour éradiquer tous les dysfonctionnements existants dans le processus de déclaration des naissances à l'état civil.

*Comment peut-on ne pas réagir lorsqu'il y a négation de l'existence de l'enfant. Négation de son être. Alors qu'il a le droit d'exister juridiquement.

* Il est impérative de rendre effective les droits des femmes à déclarer la naissance de leurs enfants en sensibilisant tous les acteurs par une campagne internationale pour la déclaration, l'enregistrement systématique et gratuit des naissances dans tous les pays du monde.

*D'informer les familles de l'importance d'un certificat de naissance sur la vie des enfants et leur futur.

*Il est aussi impérative de décentraliser le processus de déclaration et d'enregistrement des naissances.

*De former les officiers d'état civil et tous les acteurs intervenant dans le processus.

*De mettre fin aux discriminations envers les femmes et les groupes minoritaires des différents continents.

Ce qui se joue aujourd'hui, c'est la proclamation et l'affirmation de notre détermination à avancer concrètement sur cette question.

Le défi que nous devons relever est l'obligation de lier la déclaration des naissances à la Citoyenneté, cela doit passer par **la gratuité**. Nous en avons tous et toutes la responsabilité collective.

A la fin de mes dix (10) minutes je veux vous dire **mon Espérance et ma Certitude** que demain chaque enfant aura une existence juridique quelque soit son lieu de naissance.

Je vous remercie.

Lyon le, 12 Octobre 2013

Achiata MAMAH- DJIMAN
Ancienne Avocate au Barreau de Brazzaville
Juriste-Consultante-Conférencière-Modératrice
Spécialiste des questions Sociales
et du Vivre Ensemble